



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENU	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	
M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT	
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
M. Mohammed IZIMER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Dijon - 34 avenue du Drapeau - Acquisition de deux appartements

M. BRET Gérard, Melle BRET Béatrice et Mme NOIROT Emmanuelle, née BRET, sont propriétaires de deux appartements situés dans un immeuble en copropriété 34, avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AT n°130.

Cet immeuble est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway. Il est constitué de 6 logements, dont deux appartiennent déjà au Grand Dijon.

Ces biens sont constitués pour le lot 1 situé au rez-de-chaussée d'un appartement de 5 pièces avec vérandas, une cave n°1 et un grenier n°1 et pour le lot 2 situé au 1er étage (côté gauche), d'un appartement de 2 pièces avec une cave n°2 et une soupenette n°2.

Il est ainsi proposé d'acquérir ces biens, d'une surface habitable d'environ 127 m² pour le lot 1 et 50 m² pour le lot 2, moyennant l'indemnité globale de 510 200 €, indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est également proposé d'attribuer aux propriétaires une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de 2 392 € TTC correspondant aux frais de déménagement (2 000 € TTC) ainsi que la prise en charge des diagnostics obligatoires (392 € TTC).

Enfin, il est proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 31 décembre 2009, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission,

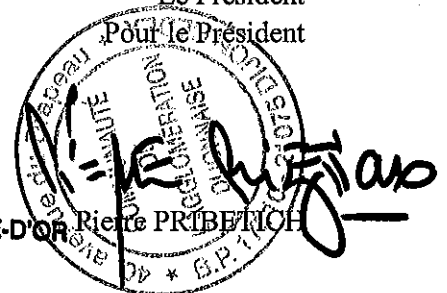
LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur M. BRET Gérard, Melle BRET Béatrice et Mme NOIROT Emmanuelle, née BRET, les appartements situés 34, avenue du Drapeau, constituant le lot 1 et le lot 2 de la copropriété cadastrée section AT n°130 ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ces logements jusqu'au 31 décembre 2009 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que ces acquisitions interviendront moyennant un coût total de 512 592 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président



Convocation envoyée le 7 mai 2009

Publié le 15 MAI 2009

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009



1:1 000



11

21

645

640

638

8

668

605

600

24

4

25

26

27

Garier

Joseph

26

24

189

190

143

19

17

20

22

24

131

130

129

128

Section : AT

208
de l'agglomération
dijonnaise
Le Grand Dijon
Commune

Drapeau

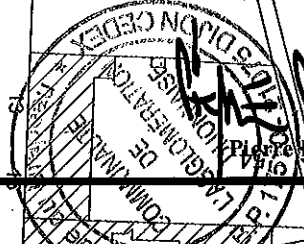
DD

Avenue du

Rue Général

Rue

Parc de la République à Dijon, le 15 mai 2009
du Conseil de Communauté du 14 mai 2009
Dijon, le 15 MAI 2009
Pour le Président,
Le Vice-Président
GILLES DIJON CÉDEX 2
COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION
D'AYOY
PLATEAU TRIBELICH



PRÉFECTURE DE LA COCOTTE
Département de la Côte-d'Or
15 MAI 2009

